



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Marne

OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE L'ARTISANAT ET DES TERRITOIRES

LE POTENTIEL DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES DANS L'ARTISANAT HAUT-MARNAIS

- enquête année 2008 -



Pour toute demande de renseignements sur ce dossier contactez :
Monsieur Patrick VIARD, Secrétaire Général, Directeur des Services
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA HAUTE-MARNE
9 rue Decrès – 52000 CHAUMONT – Tél. 03.25.32.19.77 Télécopie : 03.25.32.89.50
courriel : chaumont@cma-haute-marne.fr

SOMMAIRE

1 - Rappel de l'action proposée..... page 3

2 - Données de cadrage..... page 4

Les chefs d'entreprises concernés par la transmission reprise en Haute-Marne
Les transmissions potentielles

3 - Caractéristiques des entreprises artisanales
enquêtées en 2008 page 5

3.1 – Répartition géographique

3.2 – Sur leur âge

3.3 – Sur le plan juridique

3.4 – Sur les activités artisanales rencontrées

4 - Les souhaits des chefs d'entreprises enquêtés..... page 8

4.1 – Transmettre ou non

4.2 – Les transmissions à accompagner par la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

COMPTE RENDU D'ETAPE (année 1) DE L'ACTION TRANSMISSION D'ENTREPRISES ARTISANALES EN HAUTE-MARNE

1 - RAPPEL DE L'ACTION PROPOSÉE :

Avec le soutien du Conseil Général de la Haute-Marne et du G.I.P. Haute-Marne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne a souhaité renforcer les actions menées en direction des artisans, en mettant en place une démarche active de prospection des entreprises à transmettre et de sensibilisation des artisans.

En pratique, alors que jusque là nous intervenions à la demande du chef d'entreprise, il s'agit de proposer à tous les artisans de plus de 55 ans de les rencontrer afin d'envisager avec eux le devenir de leur activité. A cette occasion, il sera réalisé un diagnostic confidentiel de l'entreprise. Il est prévu de questionner 150 entreprises artisanales par an.

Selon les perspectives, le diagnostic pourra être approfondi et déboucher sur une proposition d'engagement d'une démarche de transmission destinée à mettre l'entreprise en situation d'être transmise.

L'exploitation des diagnostics nous permettra d'alimenter notre bourse d'entreprises à reprendre, mais également lorsque la transmission n'est pas envisageable, d'alimenter une bourse (à créer) de matériel à céder, et de locaux disponibles.

Enfin, l'exploitation du résultat des visites et des diagnostics servira de base à une étude permettant une connaissance plus fine du tissu des entreprises à céder, de leur problématique, et des entraves à la transmission.

Ces éléments pourront également être analysés dans une vision prospective de l'évolution à l'échelon des territoires ruraux, du tissu des activités artisanales et en particulier des services de proximité, afin d'identifier préventivement les risques de carence, et de rechercher des solutions pertinentes.

Ce travail de recensement des potentialités en matière de reprise se poursuivra en 2009 et 2010. Nous disposerons alors d'un état qu'il conviendra d'actualiser en continu avec les services du CFE de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne. Ces états seront alors précieux

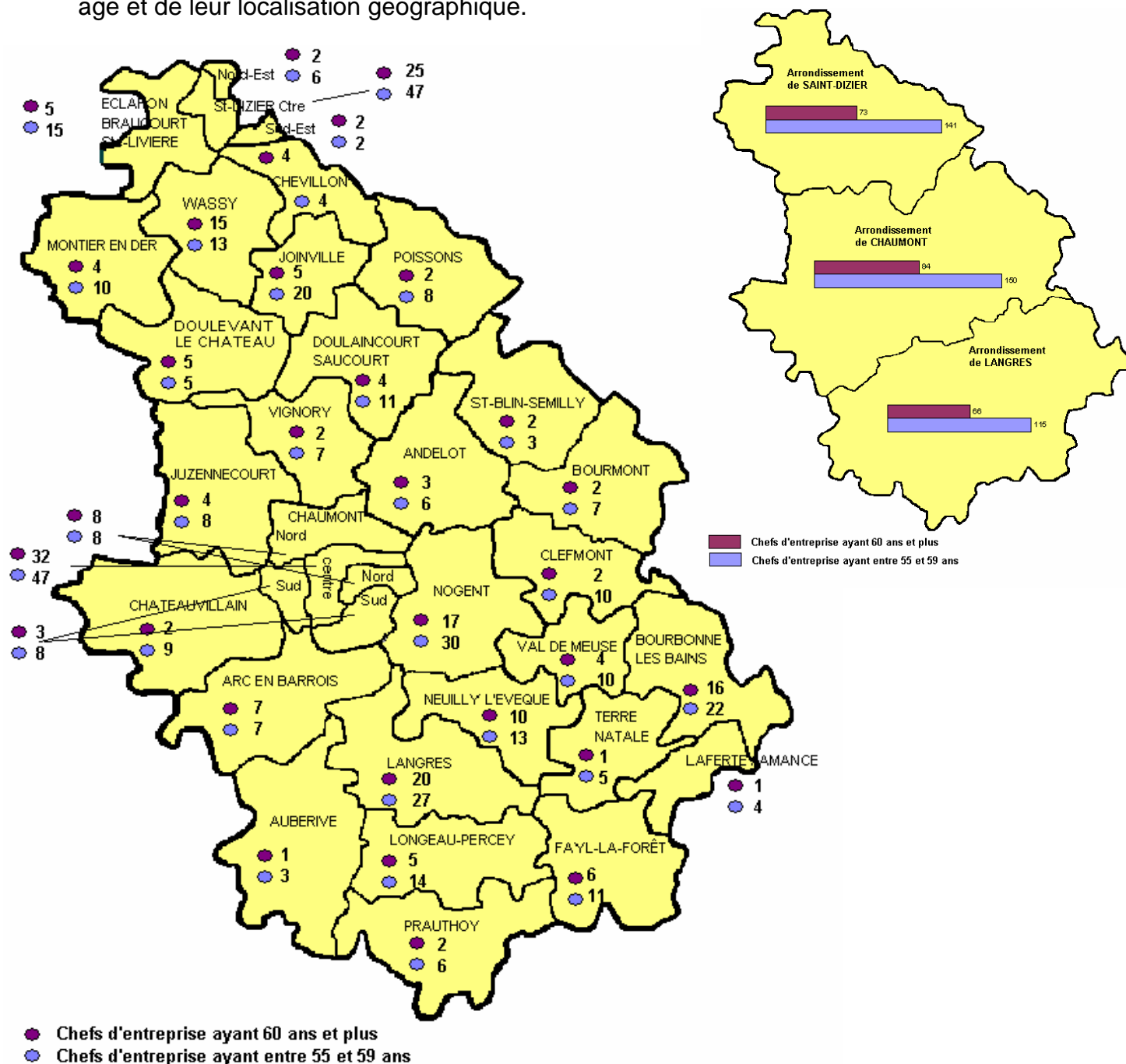
- dans l'information des candidats à la reprise
- dans les choix de lieux d'implantation pour des créateurs
- dans l'information des élus, décideurs économiques lors de choix d'actions territoriales.

Sur les 629 chefs d'entreprises de plus de 55 ans, 166 chefs d'entreprises ont ainsi été questionnés en 2008 au siège de leur entreprise ou quelques fois à celui de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Marne. S'agissant de la réalisation d'un état fonctionnel, ce dernier prendra toute sa valeur lorsqu'il sera achevé (avec la mise à jour en 2010).

2 – DONNÉES DE CADRAGE : Les chefs d'entreprises concernés par la transmission-reprise en Haute-Marne – les transmissions potentielles

Pour l'Artisanat, l'âge du chef d'entreprise est un bon critère pour déterminer le public concerné par une transmission d'entreprise. Sont immédiatement intéressés les artisans de plus de 55 ans, car c'est à ce moment qu'ils doivent se préparer pour une transmission.

En 2008, la Haute-Marne compte 629 chefs d'entreprises de plus de 55 ans, dont 223 de plus de 60 ans. Ils se répartissent de la manière suivante en fonction de leur âge et de leur localisation géographique.



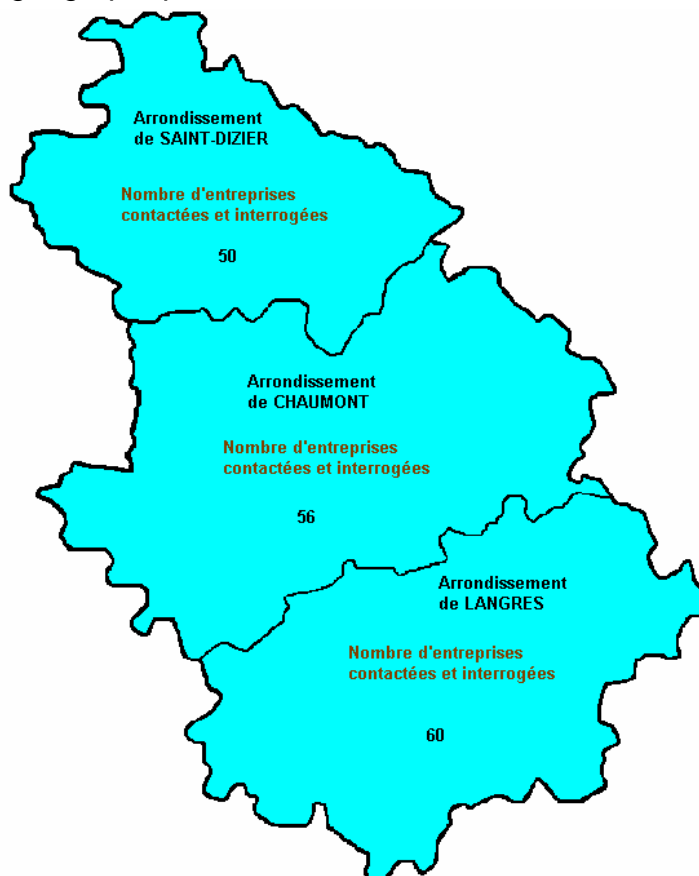
La répartition de ces mêmes entreprises par canton laisse apparaître de grandes disparités mais traduisent également la densité artisanale dans ces mêmes cantons.

3 – CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES ARTISANALES ENQUÊTÉES EN 2008

Ayant comme objectifs de rencontrer 150 chefs d'entreprises par an, c'est naturellement les plus âgés qui ont été enquêtés les premiers.

En réalité, ce sont 166 chefs d'entreprises qui ont été questionnés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en 2008. Les entretiens ont duré une demi-journée par entreprise et ont concerné les trois arrondissements.

3.1 – Répartition géographique



La présence d'animateurs économiques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat sur les trois arrondissements a permis d'équilibrer le volume des visites sur les 3 secteurs.

3.2 – Sur leur âge

Âges	Nombre	% d'entreprises
Moins de 55 ans	18	11%
De 55 ans à 60 ans	43	26%
De 61 ans à 67 ans	81	49%
Plus de 67 ans	24	14%
TOTAL	166	100%

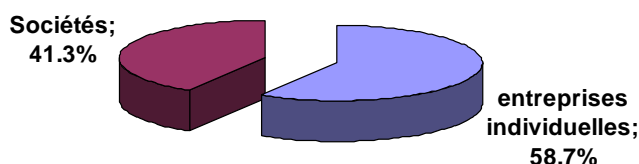
Sur le plan de l'âge des chefs d'entreprises rencontrés, schématiquement, la moitié des chefs d'entreprises a plus de 60 ans. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat a choisi d'enquêter, en premier lieu, les chefs d'entreprises les plus âgés, pour redescendre en classe d'âge les années suivantes

3.3 – Sur le plan juridique

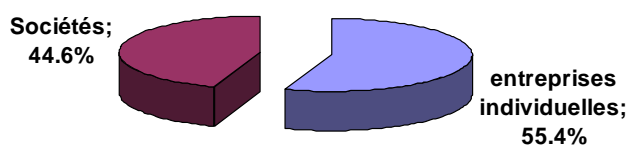
Que ce soit sur le public potentiel total ou sur les entreprises enquêtées, on constate une prédominance d'entreprises individuelles avec toutefois une part plus importante de sociétés pour des entreprises artisanales d'une certaine taille. Visiblement ces dernières ont été ainsi créées ou ont modifié leur statut juridique en vue d'une transmission programmée (succession familiale, cadre administratif, dirigeant formé à la reprise ...).

		Nbre total de chefs d'entreprise de + de 55 ans	%	Nbre d'artisans enquêtés	%
ENTREPRISES INDIVIDUELLES	ARTISAN	184	29.2%	37	22.3%
	ARTISAN COMMERCANT	185	29.5%	55	33.1%
SOCIÉTÉS	SARL	196	31.1%	50	30.1%
	SOCIÉTÉ ANONYME	9	1.4%	8	4.8%
	EURL	44	7.0%	8	4.8%
	STE EN NOM COLLECTIF	2	0.3%	2	1.2%
	STE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES	8	1.3%	6	3.6%
	AUTRES SOCIÉTÉS	1	0.2%	0	0
TOTAL		629	100%	166	100%

TOTAL ENTREPRISES



ENTREPRISES ENQUÊTÉES



3.4 – Sur les activités artisanales rencontrées

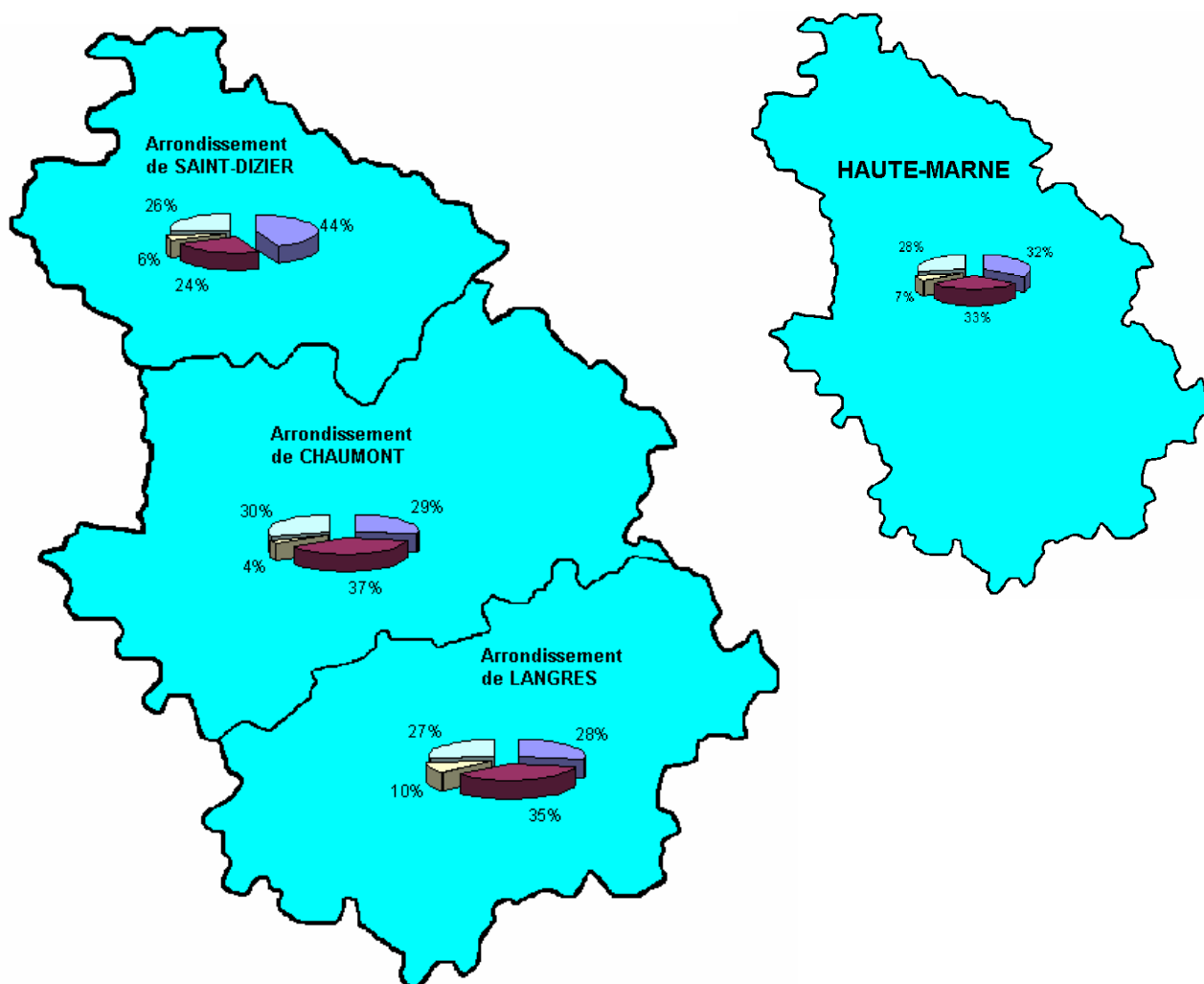
ACVIVITÉ (NAR 20)	Nbre total de chefs d'entreprise de + de 55 ans		Nbre d'artisans enquêtés	
	Nbre	%	Nbre	%
01 -Alimentation (autre que viande et poissons)	34	5.4%	12	7.2%
02 -Viandes et poissons	37	5.9%	11	6.6%
0 TOTAL ALIMENTATION	71	11.3%	23	13.8%
1 TRAVAIL DES METAUX	68	10.8%	16	9.6%
21 -Textile et habillement	8	1.3%	1	0.6%
22 -Cuir et chaussures	3	0.4%	1	0.6%
2 TOTAL TEXTILE HABILLEMENT CUIR	11	1.7%	2	1.2%
3 BOIS ET AMEUBLEMENT	42	6.7%	13	7.8%
41 -Matériaux de construction, céramique, verre, chimie	13	2%	2	1.2%
42 -Papier, imprimerie, reproduction, arts graphiques	11	1.7%	3	1.8%
43 -Fabrication d'articles divers	36	5.7%	10	6.0%
4 TOTAL AUTRES FABRICATIONS	60	9.5%	15	9%
51 -Maçonnerie	51	8.1%	8	4.8%
52 -Couverture, plomberie, chauffage	31	5%	7	4.2%
53 -Menuiserie, serrurerie	29	4.6%	7	4.2%
54 -Installation d'électricité	27	4.3%	3	1.8%
55 -Aménagement, finitions	39	6.2%	6	3.6%
56 -Terrassement, travaux divers	26	4.1%	2	1.2%
5 TOTAL BATIMENT	203	32.7%	33	19.9%
61 -Transport	17	2.7%	3	1.8%
62 -Réparations	83	13.2%	26	15.8%
63 -Blanchisserie, teinturerie, soins de la personne	46	7.3%	24	14.6%
64 -Autres services	28	4.5%	11	6.6%
6 TOTAL TRANSPORT, REPARATION, AUTRES SERVICES	108	17.1%	64	38.5%
TOTAL HAUTE-MARNE	629	100	166	100%

Sur le plan des activités artisanales rencontrées, certaines activités sont visiblement sous représentées dans cette première phase d'étude par exemple le bâtiment. Cela peut s'expliquer simplement par la difficulté de rencontrer des dirigeants dont le lieu de travail est souvent éloigné du siège de l'entreprise. Une charge de travail importante tout au long de l'année, ainsi qu'un grand scepticisme quand à la possibilité de transmettre les entreprises de leur secteur d'activité ont très fortement compliqué la prise de rendez-vous.

4 – LES SOUHAITS DES CHEFS D'ENTREPRISES ENQUETES

4.1 – Transmettre ou non

	Recherche de repreneur par le chef				TOTAL
	Le chef d'entreprise ne souhaite pas vendre	Transmission organisée par le chef d'entreprise	Transmission jugée peu réaliste par la CMA52	Transmission jugée réaliste par la CMA52	
CHAUMONT	16	21	2	17	56
	28%	38%	4%	30%	
LANGRES	17	21	6	16	60
	28%	35%	10%	27%	
SAINT-DIZIER	22	12	3	13	50
	44%	24%	6%	26%	
TOTAL DEPARTEMENT	55	54	11	46	166
	33%	33%	6%	28%	



- Ne souhaite pas vendre ou transmettre
- Transmission organisée et prévue par le chef d'entreprise
- Transmission souhaitée par le chef d'entreprise mais jugée peu réaliste
- Transmission souhaitée par le chef d'entreprise et présentant de réelles chances de réussite

- La première bonne nouvelle a été, pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, de constater qu'un tiers des artisans avait déjà prévu sa succession. Dans la majorité des cas, un fils ou une fille voire un petit fils est déjà dans l'entreprise, voire aux commandes de celle-ci. De fait, seule la mutation juridique et les formalités au Répertoire des Métiers restent à faire. C'est plus rarement le cas de salariés de l'entreprise. A noter cependant que, sur l'arrondissement de Saint-Dizier, seulement 24% des chefs d'entreprises ont prévu leur succession.
- La seconde information montre qu'un autre tiers des artisans ne souhaite pas vendre son entreprise. Ceux-ci ont des motivations très diverses :
 - . économiques : leur propre analyse de l'entreprise leur fait conclure que celle-ci n'est pas transmissible : activité ne correspondant plus aux attentes du public, érosion de la clientèle du fait de la désertification rurale, rentabilité se dégradant d'année en année.
 - . techniques : nécessité de procéder à une modernisation ou une mise aux normes de l'outil de travail dont le coût n'est pas compatible avec la rentabilité de l'entreprise.
 - . pratiques : imbrication des locaux professionnels et privés, souhait de conserver son atelier à son usage personnel, ou plus simplement désir de poursuivre son activité encore quelques années.

- Enfin, et c'est l'objet même de cette enquête, on voit que 34% des chefs d'entreprises recherchent des repreneurs (57 entreprises).

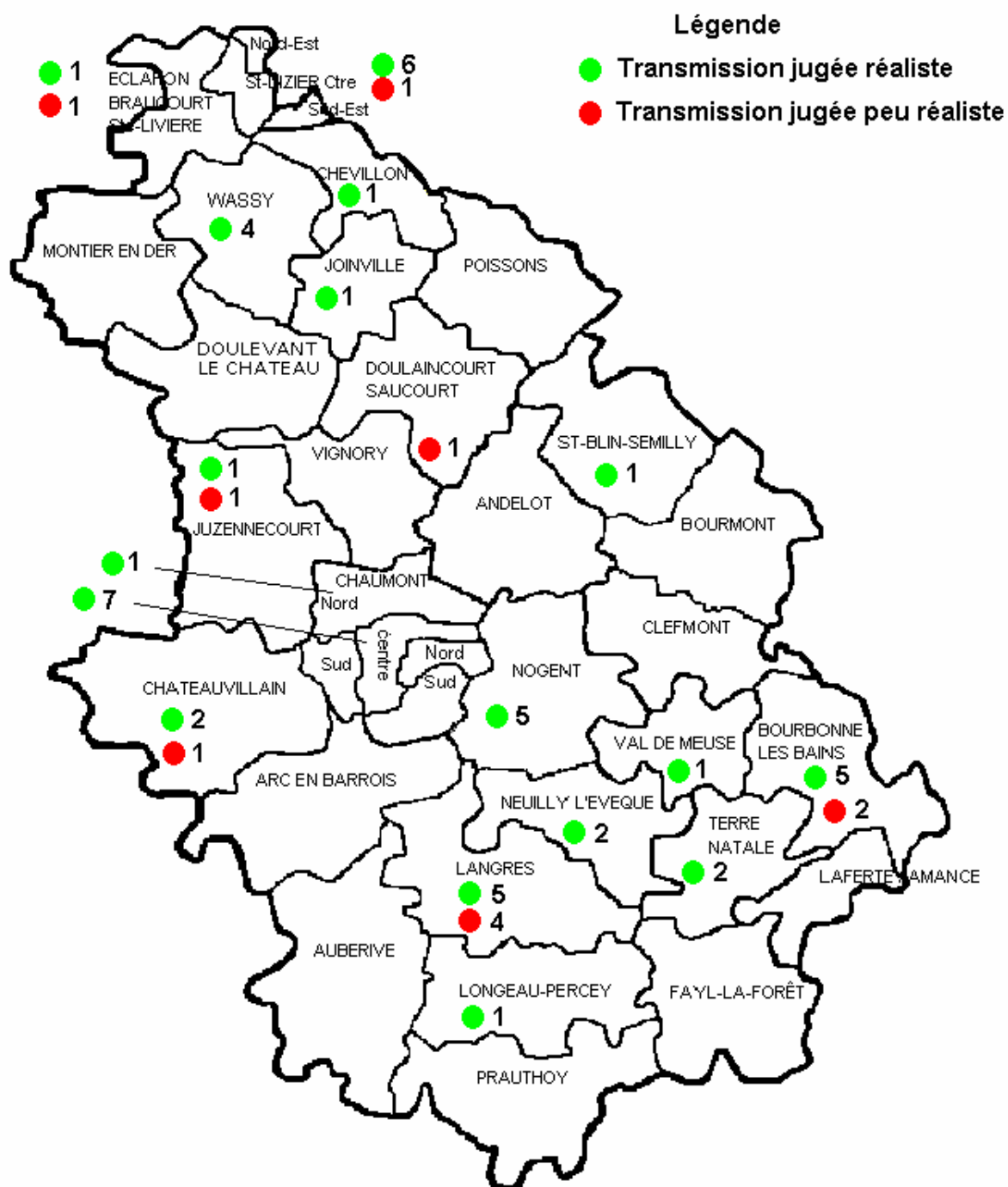
Parmi ces entreprises, le diagnostic et l'expertise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat conduit à juger peu réaliste la cession de 11 entreprises (cf. carte ci-après pour leur localisation).

Il s'agit le plus souvent d'entreprises ne répondant plus aux normes d'exercice actuel de la profession ou dont l'outil est devenu obsolète, laissant à la charge du repreneur des investissements excessifs au regard de la rentabilité prévisible. Il peut s'agir également d'activités en fin de vie, soit parce qu'elles ne répondent plus aux attentes des consommateurs, soit parce que leur rentabilité dégradée ne permet plus de justifier une reprise, soit parce que les incitations fiscales et les aides publiques à la création d'entreprises rendent en l'espèce une reprise sans intérêt.

Les activités qui paraissent peu cessibles et diagnostiquées comme telles sont les suivantes :

- Coiffure
- Boucherie
- Électricité
- Plats à emporter
- Réparation automobile
- Boulangerie

Nous proposerons aux chefs d'entreprises de les aider à mettre en vente leur matériel ou leurs locaux dans une bourse que nous créerons à cet effet.

4.2 – Les transmissions à accompagner par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

En excluant les reprises que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat juge peu réalistes, il reste donc 46 entreprises (28%) sur lesquelles nous allons concentrer nos efforts pour que le rapprochement cédant-repreneur se fasse.

Le programme d'action économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat en matière de transmission reprise d'entreprises artisanales se décline de la manière suivante :

- sensibilisation des cédants
- formation des cédants
- aide à l'évaluation du fonds
- intégration de l'entreprise diagnostiquée dans une bourse départementale et nationale (BNOA)
- formation des repreneurs
- sollicitation d'experts (notaires, avocats, banquiers, etc...)
- rapprochement des cédants et repreneurs
- travail du CFE sur les formalités à accomplir
- et accompagnement des nouveaux repreneurs.

C'est naturellement sur ces entreprises que la nouvelle aide du G.I.P. en matière de transmission pourra être mobilisée pour accompagner ces reprises.

La liste des activités à transmettre est la suivante :

- Alimentation : Boulangerie, pâtisserie, boucherie, charcuterie, fabrication de pizzas, restauration rapide.
- Mécanique : Mécanique auto, mécanique motocycles
- Textile : Fabrication de vêtements professionnels et uniformes.
- Bâtiment : Maçonnerie, installation électrique, couverture, chauffage, plomberie, serrurerie.
- Bois : Fabrication de meubles, imprégnation du bois.
- Services : Fleuriste, imprimerie, photographie, encadrement, réparation d'électroménager grand public, matériel de bureau, laverie, blanchisserie, salon de coiffure.

Enfin, et en considérant que notre enquête 2008 est un échantillon représentatif, une extrapolation portant sur les 629 entreprises potentielles conduit à envisager qu'il faudrait accompagner 170 à 180 entreprises cessibles (28%) sur notre département.

Avec 2.4 salariés par entreprise artisanale, en moyenne, ce sont 408 à 432 emplois à préserver sur notre département.